Image not found or type unknown

Don d’argent à ses enfants

Par **gustine**, le **11/01/2019** à **22:17**

Bonjour

je voudrais donner à chacun de mes 2 enfants la somme de 100 000 € en vue de l’achat en commun d’un appartement

est ce que mes enfants peuvent déposer cette somme sur leur compte en banque ?

Je je vous remercie de votre réponse

Gustine

Par **youris**, le **12/01/2019** à **09:14**

bonjour,

les donataires peuvent déposer cette somme sur leurs comptes en banque mais il est que les banques vont demander d'ou provient cet argent.

cette donation doit être déclarée au trésor public.

vous pouvez consulter ce lien:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés